

REUNION DU CONSEIL DU 16 NOVEMBRE 2011

Le 16 novembre 2011 à 20h.30, les membres du Conseil communautaire, régulièrement convoqués le 8 novembre 2011 se sont réunis à l'Hôtel de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Christophe DILE, Président de la Communauté de communes et Maire de Neuvy-en-Mauges.

ETAIENT PRESENTS :

<u>CHANZEAUX :</u>	MM. BODY - GUERIN
<u>LA CHAPELLE-ROUSSELIN :</u>	Mme LANGE - M. PITON
<u>CHEMILLE :</u>	Mmes BARANGER - DAVID - M. GASCHET - Mme GASQUET - MM. GAUDIN - GILBERT - LECLERC
<u>COSSE-D'ANJOU</u>	MM. BOURDEILLE - LECLERC G.
<u>LA JUMELLIERE :</u>	MM. BARANGER - BOURCIER - CESBRON J-M.
<u>MELAY :</u>	Mme COULON - MM. DENECHERE - LOISEAU
<u>NEUVY-EN-MAUGES :</u>	MM. DILE - FREMONDIERE
<u>SAINTE-CHRISTINE :</u>	M. MATHERY
<u>SAINT-GEORGES-DES-GARDES :</u>	Mme HUMEAU M-P. - M. LEGER
<u>SAINT-LEZIN :</u>	M. CESBRON J-F.
<u>LA SALLE-DE-VIHIERS :</u>	M. DILE A. - Mme HUMEAU M-R.
<u>LA TOURLANDRY :</u>	MM. AUGEREAU - GUILLOU - RAGON
<u>VALANJOU :</u>	MM. ALLUSSE - BRIODEAU - SECHET - VOLERIT

ETAIENT EXCUSES :

M. BAZARD - Mme BONDOUX - MM. COURANT - MARTIN - MIGNARD - Mme SECHER - M. TIJOU

POUVOIRS :

de Mme BONDOUX à M. GILBERT
de M. COURANT à M. CESBRON J-F.
de M. MIGNARD à M. DILE

Secrétaire de Séance :

M. BRIODEAU

Ordre du jour :

A - PARTIE VARIABLE :

B - PROJET DE DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

- 1 - Proposition de décision modificative n°1 - budget annexe 2011 usines relais ;
- 2 - Proposition de décision modificative n°1 - budget principal 2011 ;
- 3 - Provisions pour grosses réparations année 2011 pour l'unité d'hébergement du foyer le Gibertin 2 ;
- 4 - Proposition de provisions pour renouvellement des matériels des plans de désherbage ;
- 5 - Anjou actiparc des trois routes pôle est à Chemillé - Projet de vente d'un terrain à la SCI L'ALIVU ;
- 6 - Proposition de création d'une commission intercommunale des impôts directs ;
- 7 - Proposition de convention de partenariat avec Scènes de pays ;
- 8 - Plantation de haies - Programme d'animation sur Sainte-Christine ;
- 9 - Demande de fonds de concours de la commune de Cossé-d'Anjou ;
- 10 - Proposition de contrat de sous licence de marque qualité tourisme concernant le camping de coulée***avec l'association « camping qualité »;
- 11 - Budget annexe « usines relais » proposition de souscription d'un contrat de prêt ;
- 12 - Proposition de vente du broyeur à végétaux à l'association "horizon bocage";
- 13 - Plan départemental de l'habitat - Proposition d'inscription du projet de la Chapelle-Rousselin ;
- 14 - Proposition de transfert de la compétence "éclairage public" de Saint-Sauveur-de-Landemont au SIEMML et adhésion de la commune au SIEMML pour l'éclairage public.

C - RAPPORT DES COMMISSIONS :

D - QUESTIONS DIVERSES

M. BRIODEAU a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance, a été affiché au tableau prévu à cet effet à l'entrée du siège de la Communauté de communes, le 23 novembre 2011.

M. le Président sollicite du Conseil communautaire l'approbation du compte rendu de la séance du 19 octobre 2011.

Le compte-rendu n'appelle aucune autre remarque et est approuvé à l'unanimité.

A - PARTIE VARIABLE :

B - DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

1 - DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ANNEXE 201 1 USINES RELAIS -

Le Conseil communautaire est invité à statuer sur une décision modificative n° 1 au budget annexe « usines relais » 2011, destinée à :

1°) Augmenter les crédits du chapitre 011 « charges générales » d'un montant de 15 000 € (5 000 € pour dépenses diverses et 10 000 € pour TLE) par voie d'un prélèvement sur le chapitre 67 « dépenses exceptionnelles » ;

2°) Inscrire en dépenses et recettes le sinistre du bâtiment Grand Pâtis (Jehier) pour 9 500 € pris en charge par l'assurance dommages ouvrage.

Fonctionnement

Dépenses :	chapitre 011 :	+ 24 500,00 €
	6228-90 : dépenses diverses	+ 5 000,00 €
	637-90 : TLE bâtiments les Sources + la Caillaudière	+ 10 000,00 €
	61521-90 : sinistre « carrelage » bâtiment Grand Pâtis	+ 9 500,00 €
	chapitre 67 :	- 15 000,00 €
	678-90 : virement au chapitre 011	- 15 000,00 €
Total dépenses		+ 9 500,00 €
Recettes :	chapitre 77 :	+ 9 500,00 €
	7788-90 : remboursement dommage ouvrage sinistre	+ 9 500,00 €
Total recettes		+ 9 500,00 €

Le Conseil communautaire :

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 2 novembre 2011,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE :

Article unique -. d'approuver la décision modificative n°1 au budget annexe « usines relais » 2011, exposée ci-dessus.

M. GASCHET entre en séance.

2 - DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET PRINCIPAL 2011 -

Par sa décision n°XIX en date du 18 juin 2008, le Conseil communautaire a approuvé une convention de mandat ayant pour objet la réalisation d'un terrain synthétique du stade de football à Chemillé. Dans ce cadre, la Communauté de communes a sollicité de la Fédération française de football un concours financier, qu'il convient de mandater à la commune de Chemillé. Il est ainsi proposé d'inscrire en dépenses et recettes d'investissement ce concours qui s'établit au montant de 15 000 € :

Investissement

Dépenses :	chapitre 458 :	+ 15 000,00 €
	458104-01 : reversement à Chemillé de la subvention FFF	+ 15 000,00 €
Total dépenses		+ 15 000,00 €

Recettes :	chapitre 458 :	+ 15 000,00 €
	458204-01 : subvention FFF pour stade synthétique	+ 15 000,00 €
Total recettes		+ 15 000,00 €

Le Conseil communautaire :

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 2 novembre 2011,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE :

Article unique -. d'approuver la décision modificative n°1 au budget principal 2011, exposée ci-dessus.

M. PITON entre en séance, excusé par Mme LANGE en début de séance.

3 - PROVISIONS POUR GROSSES REPARATIONS ANNEE 2011 POUR L'UNITE D'HEBERGEMENT DU FOYER LE GIBERTIN 2 -

Le Conseil communautaire est invité à examiner le projet de constitution d'une provision pour grosses réparations au bénéfice du bâtiment « Foyer le Gibertin 2 », propriété de la Communauté de communes. Conformément au montant inscrit annuellement, la somme à provisionner est de 8 036,77 € en 2011. Le cumul des provisions depuis 1996 s'élèvera ainsi à 98 929,20 €.

Le Conseil communautaire :

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 2 novembre 2011,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE :

Article premier -. de constituer en 2011 une provision pour grosses réparations de 8 036.77 € (article 15721).

Article 2 -. de ne pas utiliser la provision constituée cette année.

4 - PROVISIONS POUR RENOUVELLEMENT DES MATERIELS DES PLANS DE DESHERBAGE -

Dans le cadre du plan de désherbage lancé par la Communauté de communes, et mis en œuvre en partenariat avec les communes, il est proposé de constituer une provision pour le renouvellement futur des différents matériels achetés pour la mise en œuvre des plans de désherbage (balayeuse de voirie, désherbeurs mécaniques, micro-balayeuses...). Ces matériels sont amortis sur des durées comprises entre 5 et 7 ans.

En conséquence, le montant à provisionner pour l'année 2011 s'établit à la somme de 25 186.00 €.

Le Conseil communautaire :

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement Espace Rural en date du 9 novembre 2011 et du Bureau en date du 2 novembre 2011,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE :

Article premier -. de constituer en 2011 une provision pour le renouvellement futur des différents matériels achetés comme indiqué ci-dessus (article 1581).

Article 2 -. d'autoriser M. le Président ou à défaut, M. BODY, Vice-président, à signer toute pièce utile à ce sujet.

Mme BARANGER entre en séance.

5 - ANJOU ACTIPARC DES TROIS ROUTES POLE EST A CHEMILLE - VENTE D'UN TERRAIN A L'EURL MORILLE TRANSPORTS DEMENAGEMENTS -

M. Anthony MORILLE, Gérant de la société, souhaite acquérir la parcelle cadastrée section AS n°0111p d'une superficie de 3 300 m² environ sur l'Anjou Actiparc des Trois Routes pôle est à Chemillé. Le prix proposé par la Communauté est de 8 € H.T./m², soit un coût de 26 400 € H.T. (TVA sur la marge : 2 914,93 €).

Le Conseil communautaire :

Vu les articles L.3211-14 et L.3221-1 du Code de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération, référencée C-210207-VI, du 22 septembre 2011, fixant le coût de cession des terrains des parcs d'activités,

Vu l'avis de la Direction départementale des finances publiques en date du 26 octobre 2011,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 2 novembre 2011,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE :

Article premier -. d'approuver la cession de parcelle exposée ci-dessus.

Article 2 -. de solliciter de Maître Jean-Nicolas MATHIEU, notaire à Chemillé, la préparation de l'acte de cession.

Article 3 -. d'autoriser M. le Président ou à défaut, MM. MIGNARD ou BRIODEAU, Vice-présidents, à signer l'acte.

6 - ANJOU ACTIPARC DES TROIS ROUTES POLE EST A CHEMILLE - VENTE D'UN TERRAIN A L'EURL DEMENAGEMENTS J.P MORILLE ET FILS -

M. Nicolas MORILLE, Gérant de l'EURL DEMENAGEMENTS J.P. MORILLE ET FILS, souhaite acquérir la parcelle cadastrée section AS n° 0111p d'une superficie de 5 719 m² environ sur l'Anjou Actiparc des Trois Routes pôle est à Chemillé. Le prix proposé par la Communauté est de 8 € H.T./m², soit un coût de 45 752 € H.T. (TVA sur la marge : 5 051,66 €).

Le Conseil communautaire :

Vu les articles L.3211-14 et L.3221-1 du Code de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération, référencée C-210207-VI, du 22 septembre 2011, fixant le coût de cession des terrains des parcs d'activités,

Vu l'avis de la Direction départementale des finances publiques en date du 26 octobre 2011,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 2 novembre 2011,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE :

Article premier -. d'approuver la cession de parcelle exposée ci-dessus.

Article 2 -. de solliciter de Maître Jean-Nicolas MATHIEU, notaire à Chemillé, la préparation de l'acte de cession.

Article 3 -. d'autoriser M. le Président ou à défaut, MM. MIGNARD ou BRIODEAU, Vice-présidents, à signer l'acte.

7 - CREATION D'UNE COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS -

L'article 1650 A du Code général des impôts rend obligatoire la création, par les communautés levant la fiscalité professionnelle unique, d'une commission intercommunale des impôts directs, composée de 11 membres : le président de l'EPCI (ou un vice-président délégué), et 10 commissaires titulaires.

La délibération instituant la commission est :

- à adopter, à la majorité simple, à partir du 1^{er} octobre et jusqu'au 31 décembre 2011, pour que la commission exerce ses compétences à compter du 1^{er} avril 2012,

- notifiée à la direction départementale ou régionale des finances publiques, par l'intermédiaire des services préfectoraux, au plus tard le 15 janvier 2012.

S'agissant du rôle assigné à la commission, l'article 1650 A précise qu'en lieu et place des commissions communales, elle :

✓ participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés,

✓ donne un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposées par l'administration fiscale.

Le Conseil communautaire :

Vu l'article 1650 A du Code général des impôts,
Vu l'avis favorable du Bureau en date du 2 novembre 2011,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE :

Article premier -. de créer, pour un exercice de ses compétences à compter du 1^{er} avril 2012, une commission intercommunale des impôts directs.

Article 2 -. d'autoriser M. le Président ou à défaut, MM. MIGNARD ou BRIODEAU, Vice-présidents, à signer toute pièce utile à ce sujet.

8 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC SCENES DE PAYS -

Dans le cadre de l'accueil de spectacles organisés par l'Association « Scènes de Pays dans les Mauges », le Conseil communautaire est invité à statuer sur le projet de convention de partenariat pour la saison 2011/2012. Ce projet s'inscrit dans le dispositif général arrêté au sein du Pays des Mauges, au moyen de la convention d'objectifs conclue entre le Syndicat mixte et l'Association. En conséquence, chacun des spectacles proposés a pour partenaire financier le Syndicat mixte. La proposition de programmation est rapportée dans le tableau ci-dessous :

Spectacles	Séances	Dates	Lieux
Nuit blanche chez Francis de Francis Blanche (La Belle équipe)	1	Dimanche 16 octobre 2011 à 17h.00	Théâtre Foirail Chemillé
Le Tour des Mauges en Feydeau (Compagnie Le menteur volontaire)	6	Période du 21 novembre au 9 décembre 2011	6 lieux de la Communauté de communes
Fanferie Nationale (Circa Tsulca)	1	Samedi 18 février 2012 à 20h.30	Théâtre Foirail Chemillé
Misérables (Compagnie Philippe Person)	2	Mardi 6 mars 2012 14h.30 (jeune public) 20h.00	Théâtre Foirail Chemillé

Le Conseil communautaire :

Vu l'avis favorable de la commission Vie Culturelle et Associative du 27 septembre 2011 assorti d'un projet d'amendement tendant à stipuler le paiement d'un loyer par l'Association « Scènes de Pays dans les Mauges, pour la mise à disposition du Théâtre Foirail, et l'avis favorable du Bureau en date du 2 novembre 2011,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE :

Article premier -. d'approuver la convention de partenariat avec Scènes de Pays pour l'année 2011/2012 en y ajoutant la mention selon laquelle l'Association s'acquittera d'un loyer pour la mise à disposition du Théâtre Foirail, à compter du 1^{er} janvier 2012.

Article 2 -. d'autoriser M. le Président ou à défaut, Mme DAVID, Vice-présidente, à signer la convention avec l'Association « Scènes de Pays dans les Mauges ».

9 - PLANTATION DE HAIES - PROGRAMME D'ANIMATION SUR SAINTE-CHRISTINE -

Dans le cadre du dispositif du Conseil général d'aide à la plantation de haies champêtre, mis en œuvre avec l'Association de Pays « Mission Bocage », une commune pilote est désignée sur chaque territoire communautaire, pour y développer une animation de sensibilisation autour de l'action. Ainsi, le Conseil communautaire a décidé, lors de sa séance du 11 juillet 2011, de retenir la Commune de Sainte-Christine. Elle bénéficiera donc d'une analyse cartographique des besoins de plantation (étude) et des journées d'animation obligatoires dans le cadre des opérations plantations de haies. Le coût proposé par Mission bocage pour réaliser ces prestations s'élève à 4 579,80 € TTC et l'aide financière à solliciter du Conseil général de Maine-et-Loire est de 1 900,00 €.

Le Conseil communautaire :

Vu l'avis favorable Commission Environnement Espace Rural du 9 novembre 2011 et du Bureau en date du 2 novembre 2011,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE :

Article premier -. d'approuver le programme d'animation sur la commune de Sainte-Christine dans le cadre des plantations de haies sur le territoire communautaire.

Article 2 -.de solliciter du Conseil général de Maine-et-Loire le concours financier d'un montant de 1 900,00 € pour aider à la réalisation de ce programme.

Article 3 -. d'autoriser M. le Président ou à défaut, M. BODY, Vice-président, à signer toute pièce utile à ce sujet.

10 - FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE COSSE-D'ANJOU -

Suite à la délibération du Conseil communautaire du 22 juin 2011 ayant pour objet l'instauration d'un fonds de concours au profit des communes, la Commune de Cossé-d'Anjou, par courrier du 14 octobre 2011, sollicite un fonds de concours de 15 912 € pour la réalisation des travaux suivants : aménagement des abords des accès de l'église et des voiries, dont le coût total s'établit à 32 511,20 € H.T.

Le plan de financement de cette opération est donc conforme aux règles posées par la délibération du 22 juin 2011.

Le Conseil communautaire :

Vu l'article L.5214-16 V du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis favorable du Bureau en date du 2 novembre 2011,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE :

Article premier -. de verser à la Commune de Cossé-d'Anjou le fonds de concours précité.

Article 2 -. de préciser que les crédits sont inscrits au budget primitif 2011 (article 204141).

Article 3 -. d'autoriser M. le Président ou à défaut, MM. MIGNARD ou BRIODEAU, Vice-présidents, à signer toute pièce utile à ce sujet.

11 - CONTRAT DE SOUS LICENCE DE MARQUE QUALITE TOURISME CONCERNANT LE CAMPING DE COULVEE*AVEC L'ASSOCIATION « CAMPING QUALITE » -**

Le ministère du Tourisme a initié le plan « Qualité Tourisme », destiné à sélectionner les meilleures démarches qualité entreprises pour la promotion du tourisme en France. Ce plan qualitatif mené au niveau national a pour objet d'octroyer à des sites d'accueil la marque déposée "Qualité Tourisme". La marque est octroyée à un site par des groupements de professionnels constitués en réseau, titulaires de la licence, et qui sont habilités à la concéder à des sites d'accueil, qui sont ainsi revêtus de la qualité juridique de sous-licencié. Ainsi, l'Association « Camping qualité des Pays de la Loire », qui agit pour le compte de l'Association nationale « Camping Qualité », représentant le réseau de délégataire a audité le camping intercommunal de Coulvée. Il en ressort un taux de satisfaction de 94,5%, ce qui ouvre droit à la reconnaissance des deux marques complémentaires : « Camping Qualité » et « Qualité Tourisme ». A l'effet de faire valoir le droit ouvert au camping de Coulvée, il est proposé de souscrire la convention de sous licence de marque correspondante, avec l'Association « Camping Qualité ». Cette convention est d'une durée de trois années. Elle permet ainsi de bénéficier d'une marque, qui pourra soutenir le camping dans sa démarche commerciale.

Le Conseil communautaire :

Vu l'avis favorable de la Commission Communication Information Tourisme du 3 février 2011, et du Bureau en date du 2 novembre 2011,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE :

Article premier -. d'approuver le contrat de sous licence de marque Qualité Tourisme à signer avec l'association "camping qualité des Pays de la Loire".

Article 2 -. d'autoriser M. le Président ou à défaut, M. GAUDIN, Vice-président, à signer le contrat de sous licence avec l'Association « Camping Qualité ».

12 - BUDGET ANNEXE USINE RELAIS - SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT DE PRET -

Dans le cadre du budget annexe « Usines relais », il est nécessaire de souscrire un contrat de prêt, pour clôturer l'exercice 2011. Aussi, après examen, il ressort que le montant à emprunter s'établit à 900 000 €. Après consultation de quatre organismes bancaires, il est proposé de souscrire le contrat de prêt auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions ci-après exposées :

- Montant : 900 000 € ;
- Durée : 15 années ;
- Taux fixe annuel : 4,51% ;
- Echéance : constante ;
- Frais de dossier : 0,03% du capital ;

Le Conseil communautaire :

Vu l'avis favorable de la Commission finances en date du 3 novembre 2011 et celui du Bureau en date du 2 novembre 2011

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE :

Article premier -. d'autoriser la souscription d'un prêt d'un montant de 900 000 €,

Article 2 -. d'autoriser M. le Président ou à défaut, MM. MIGNARD ou BRIODEAU, Vice-présidents, à signer le contrat avec la Caisse des dépôts et consignations.

13 - VENTE DU BROYEUR A VEGETAUX A L'ASSOCIATION "HORIZON BOCAGE" -

L'Association "horizon bocage" se propose d'acquérir auprès de la Communauté de communes un broyeur à végétaux, à l'effet de mettre en œuvre ces activités. Le coût proposé pour cette cession s'élève à 6 000 €.

Le Conseil communautaire :

Vu l'avis favorable de la Commission Espace Rural du 9 novembre 2011, et du Bureau en date du 2 novembre 2011,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE :

Article premier -. d'accepter la vente à l'Association "horizon bocage" du broyeur à végétaux pour un coût de 6 000 €.

Article 2 -. d'autoriser M. le Président ou à défaut, M. BODY, Vice-président, à signer toute pièce utile à ce sujet.

14 - PLAN DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT - INSCRIPTION DU PROJET DE LA CHAPELLE-ROUSSELIN -

Par délibération du 21 octobre 2009, le Conseil communautaire a approuvé le contrat de territoire entre la Communauté de communes et le Conseil général de Maine-et-Loire, portant mise en œuvre du plan départemental de l'habitat. Au titre de ce contrat, les communes peuvent solliciter du Conseil général la réalisation d'actions destinées à développer leur habitat. Le Conseil municipal de La Chapelle-Rousselin s'est ainsi prononcé, pour demander le bénéfice du dispositif de développement de nouvelles zones d'habitat avec une approche environnementale, prévu à l'article 2-2 du contrat de territoire. Dans le cadre de cette action, le Conseil général en lien avec le CAUE et la SODEMEL accompagne techniquement et financièrement de nouvelles opérations sur des espaces fonciers et de

friches bâties. Il s'agit en effet, d'aider les communes à la définition du programme et l'assistance à la réalisation d'un concours d'urbanisme sur esquisse. L'aide, attachée au concours, est de 5 000 € par opération.

Le Conseil communautaire :

Vu la délibération n°11 du 21 octobre 2009, portant approbation du contrat de territoire en matière d'habitat avec le Conseil général,

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de la Chapelle-Rousselin, portant sollicitation du dispositif, prévu à l'article 2-2 du contrat de territoire en matière d'habitat,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 2 novembre 2011,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE :

Article unique -. de solliciter du Conseil général de Maine-et-Loire, le bénéfice de l'action de développement de nouvelles zones d'habitat avec une approche environnementale sur la commune de la Chapelle-Rousselin.

15 - TRANSFERT DE LA COMPETENCE "ECLAIRAGE PUBLIC" DE SAINT-SAUVEUR-DE-LANDEMONT AU SIEMML ET ADHESION DE LA COMMUNE AU SIEMML POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC -

Par courrier du 27 octobre 2011, M. le Président du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire a notifié une délibération à la Communauté de communes ayant pour objet : le transfert de la compétence "Eclairage Public" de la Commune Saint-Sauveur-de-Landemont. Il est donc proposé au Conseil communautaire de se prononcer sur cette demande de transfert de compétence au profit du SIEMML.

Le Conseil communautaire :

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 2 novembre 2011,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (M LECLERC s'abstient) :

DECIDE :

Article premier -. de donner un avis favorable à l'adhésion de la Commune de Saint-Sauveur-de-Landemont au SIEMML, au titre de la compétence optionnelle de "l'éclairage public".

Article 2 -. d'autoriser M. le Président ou à défaut, M. LECLERC, Vice-président, à signer toutes pièces utiles à ce sujet.

C - RAPPORT DES COMMISSIONS :

1 - COMMISSION ENVIRONNEMENT ESPACE RURAL (JP. BODY) -

M. BODY indique qu'outre les points soumis à la délibération de la présente séance du Conseil communautaire, la Commission a procédé à un premier examen du projet

de règlement du service public d'assainissement non collectif. Ce travail se poursuivra lors de la prochaine séance fixée au 19 décembre 2011 à Melay.

Il appelle, par ailleurs, l'attention sur la tenue d'une réunion organisée par le SIRDOMDI, le 1^{er} décembre 2011 à 17h.30 à l'Hôtel de la Communauté, à laquelle sont conviés les conseillers municipaux. Elle a pour objet : la prévention des déchets.

2 - COMMISSION SOCIAL EMPLOI FORMATION (C. LANGE) -

Mme LANGE porte à la connaissance du Conseil communautaire les cinq dossiers traités lors de la réunion de Commission qui s'est tenue le 9 novembre 2011 :

- Banque alimentaire :
 - La collecte est fixée les 25 et 26 novembre 2011 dans les magasins ; les créneaux sont remplis ;
 - La distribution a été réorganisée avec les communes, pour dégager du temps supplémentaire.
- Ludothèque : une réflexion est lancée pour un éventuel portage intercommunal des trois structures existantes (Chemillé, Neuvy-en-Mauges et Valanjou) ;
- Halte-garderie de Jallais : un avis favorable a été donné pour la conclusion d'une convention de partage des frais, compte tenu de la fréquentation d'enfants domiciliés à la Chapelle-Rousselin ;
- Association gestionnaire du service multi-accueil « Les Calinous » : après la rencontre avec la directrice qui a permis d'ouvrir des perspectives d'optimisation du service et une probable diminution du concours financier qui sera demandé, un rendez-vous est prévu avec la Présidente, pour faire le point sur le partenariat ;
- Travaux des sous commissions :
 - Désertification médicale : nonobstant l'arrivée de deux médecins à 50% de temps de travail au Cabinet de la Barre, il est nécessaire de produire une étude sur le sujet ;
 - Evolution démographique - paupérisation : bien que le Centre social accueille un stagiaire pour produire un diagnostic sur cet important dossier, il est utile que la Communauté de communes bénéficie, pour sa part, d'un stagiaire propre à l'effet de développer des regards croisés ;
 - Terrain d'accueil des gens du voyage : des réunions se sont tenues avec les communautés de communes des Mauges, sur l'harmonisation des tarifs et le règlement. Sur ce dernier point, le Conseil général a élaboré un document type qui pourrait être soumis à la délibération du Conseil communautaire sans préjudice par rapport aux règles en vigueur.

3 - COMMISSION TRAVAUX BATIMENT VOIRIE (J. LECLERC) -

M. LECLERC fait état de cinq dossiers :

- L'avancement de la construction des pépinières du Parc des Sources à Melay ;
- L'avancement de la construction du bâtiment de l'Office de tourisme, qui sera agencé en janvier 2012 ;
- La création d'une antenne locale de l'Association « Outils en main », qui prendra la dénomination de : « Outil en main du Pays de Chemillé ». Il s'agit de sensibiliser les adolescents aux métiers de l'artisanat sans

recours à des outils électriques à l'exception d'une scie-sauteuse. Les professionnels se mobilisent ainsi pour valoriser leurs activités ; il s'agit pour l'essentiel de personnes retraitées. Le Président de l'association locale est Louis-Marie PELISSIER. La Communauté de communes pourrait utilement soutenir cette démarche à la fois dans son principe mais aussi, le cas échéant, par l'octroi d'un concours financier.

- Recrutement du dessinateur-projeteur/ chargé du SIG : il est fixé au 24 novembre 2011 ;
- Bâtiment du MUTANT- Anjou actiparc des Trois Routes est : la société DANTRESSANGLE a déposé une demande de permis de construire pour un bâtiment complémentaire à celui qu'elle a acquis auprès du MUTANT.

4 - COMMISSION VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE (M. DAVID) -

Mme DAVID fait le point sur les six dossiers traités lors de la réunion de Commission du 2 novembre 2011 :

- Jumelage : A l'occasion de la visite de la délégation allemande qui a été un succès, il a été abordé la possibilité de se rendre en Allemagne pour deux manifestations particulières en plus du traditionnel marché de Noël (2 au 5 décembre 2011) :
 - Du 11 au 13 mai 2012 : Inauguration de la salle de sport à Aspach ;
 - 12 septembre 2012 : cérémonie anniversaire du discours prononcé par le Général de Gaulle à la jeunesse allemande en 1962, en présence des deux chefs d'Etat.
- Coordination des bibliothèques : Deux points ont été examinés :
 - La réunion du Comité de gestion du 11 octobre 2011 a permis d'échanger avec le Directeur de la Bibliothèque départementale de prêt (BDP) sur la future convention entre le Conseil général et les gestionnaires des bibliothèques. Si des critères d'aide y seront précisés, il n'est pas exclu que les services de la BDP prennent en considération le réseau comme référence, pour promouvoir une vision intercommunale qui s'attache à préserver la proximité de la lecture publique ;
 - Tarifs d'adhésion 2012 : la Commission suggère leur maintien.
- Ecole de musique : Organisation d'un spectacle au Théâtre Foirail les 31 mars et 1^{er} avril 2012 en collaboration avec Mme MOUNEY de l'école de danse ;
- Théâtre de la Source : Examen de deux conventions de mise à disposition du local : la première à l'Association Carpe Diem (preneur principal) et la seconde à toute autre association (preneur accessoire) ;
- Subventions : Les demandes sont à transmettre pour le 5 décembre 2011 ;
- Scènes de Pays : La Commission a émis le souhait que la convention de partenariat avec l'Association « Scènes de Pays dans les Mauges » soit complétée par l'adjonction d'une stipulation portant prise en charge des loyers du Théâtre Foirail à compter du 1^{er} janvier 2012.
Au sujet plus global du partenariat avec l'Association « Scènes de Pays dans les Mauges », M. le Président fait connaître au Conseil communautaire le bilan de l'Assemblée générale qui s'est tenue le 15 novembre 2011. Il en ressort que l'exploitation présente un déficit de 70 000 €, qu'il serait abusif d'imputer aux charges d'utilisation du Théâtre Foirail qui représente, en réalité, 14 000 €.

Mme DAVID après avoir souligné qu'elle partage ce point de vue, fait remarquer que le déficit résulte de l'absence de fiche technique de préparation des spectacles. Elle souhaite, pour le surplus, rappeler que les finances de l'Association sont obérées par le financement d'un agent de l'Office de tourisme de Beaupréau, ce qui est, au demeurant, anormal.

M. le Président estime, en outre, qu'il est nécessaire de doter la salle de la Loge de sa propre gestion avec un directeur. Moyennant quoi, le Pays pourrait coordonner un dispositif global d'achat mutualisé de spectacles.

M. GAUDIN, après avoir exprimé son accord avec M. le Président et Mme DAVID, considère qu'il est inopportun de comparer les lieux de spectacles, pour conclure à une concurrence entre eux. La jauge de chacun leur donne une vocation spécifique qui mérite d'être coordonnée au niveau du Pays.

M. PITON intervient pour faire partager son expérience sur ce dossier, qu'il connaît depuis fort longtemps car il siégeait au Carrefour des Mauges : il précise que les comptes de l'activité « environnement » permettaient de couvrir les déficits de l'activité « culture ». Aussi, la dissociation des deux activités a permis de mettre un terme à cette situation de sorte que désormais les difficultés financières de l'Association « Scènes de Pays », sont clairement identifiables.

M. AUGEREAU constate, pour le regretter, que la question du rapport à l'Association « Scènes de Pays dans les Mauges » n'est pas épuisée. En réalité, la question de fond réside dans l'appartenance au Pays.

De son côté, M. BARANGER s'interroge sur la situation financière de l'Association, pour s'inquiéter d'une gestion qui, *à priori*, est assurée quasi exclusivement par un agent permanent.

En réponse à ces deux dernières observations, M. le Président indique que le Pays est une nécessité. S'il a pu avoir un avis différent par le passé, l'exercice de sa fonction lui démontre toute l'utilité de cet espace politique pour s'organiser, notamment par le SCoT, autour des agglomérations. Enfin, s'agissant de la gestion de l'Association « Scènes de Pays dans les Mauges », il réaffirme son souhait que les membres du Conseil d'administration et du Bureau soient en mesure d'exercer effectivement et sans restrictions leur fonction.

5 - COMMISSION COMMUNICATION INFORMATION TOURISME (M. GAUDIN) -

M. GAUDIN présente trois dossiers :

- Les Z'eclectiques : Le festival qui s'est déroulé les 10,11 et 12 novembre dernier a été un succès ;

- Camifolia : Le même label que celui obtenu par le camping au titre de la démarche qualité a été octroyé au jardin ;

- Etyssa : La Commission site internet a poursuivi son travail pour développer ce site non marchand.

6 - COMMISSION ECONOMIQUE (B. BRIODEAU) -

Les points ont été soumis à la délibération de cette séance.

D - QUESTIONS DIVERSES

Néant.